Le Courrier des Opelousas.

VOL. 4. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 15 NOVEMBRE, 1856. No. 50.

OPELOUSAS:
SAMEDI MATIN, 15 NOV., 1856.

NOS AGENTS.

Les personnes suivantes sont autorisées à collecter et à recevoir des souscriptions et avis pour le *Courrier des Opelousas*, dans leurs villages respectifs:

Auguste Maraist,	St. Martinville, Le.
Arthur Bulliard,	Pont Breaux, Le.
A. Milpsaugh,	Washington, Le.
E. E. Cochrane,	Marksville, Le.

☞Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. CHARLES BOURQUE est candidat Anti-Know-Nothing pour Assesseur à la prochaine élection.
Opelousas, 30 Aout 1856.

☞Nous sommes autorisé à annoncer que l'Hon. B. A. Martel est candidat à la place de Juge du 15me District Judiciaire, à la prochaine élection

Election presidentielle—Quoique tous les retours ne soient point encore connus, il est néanmoins reconnu et avéré que notre candidat, M. Buchanan, est élu président. Ainsi que nous l'avons toujours cru, ainsi que nous l'avons toujours dit et redit, la lutte était entre M. Buchanan, le candidat de la Démocratie, et M. Frémont, celui de l'abolitionisme. C'est pourquoi les retours que nous avons reçus démontrent que M. Fillmore n'a obtenu qu'un seul Etat, le Maryland.

Voilà la part du know-nothingisme.

Celle de la Démocratie est l'élection de son candidat.

Celle de l'abolitionisme est une défaite qui prouve malheureusement sa force numérique, force qui égale presque celle de la Démocratie.

☞ Les amis de M. Charles Génin, de notre ville, verront avec regret qu'il vient de nous quitter pour aller s'établir à la Nouvelle-Orléans. Mais si d'un côté on regrette un ami et un honnête marchand, on verra avec plaisir qu'il ne s'est pas tellement écarté de notre communauté qu'elle ne puisse encore communiquer avec lui et souvent le revoir.

Notre ami commun vient de s'associer dans une excellente maison de commerce de la Nouvelle-Orléans, d'où il offre ses services à ses amis et au public. Ceux qui connaissent déjà M. Génin n'en demanderont sans doute pas davantage pour le favoriser dans sa nouvelle entreprise. Son adresse leur suffira, et ils peuvent la trouver dans un avis publié plus loin. Il mérite sans doute l'encouragement du public, et si nous ne nous trompons pas, il obtiendra graduellement la plus grande partie des commandes que feront les marchands de notre ville et de nos environs, pour tout ce qui regarde la quaincaillerie.

Nous référons le lecteur à l'avis de Alfred Rousset & Co., n° 80, rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, inséré dans une autre colonne.

Meurtre.—On lit dans l'*Echo de Lafayette*, du 8 courant :—

"Nous apprenons par une personne qui arrive d'Abbeville, paroisse Vermillon, qu'un meurtre dont les circonstances sont encore inconnues, avait été commis dans cette paroisse le jour de l'élection.

"Un nommé Alexandre Adams,— bien connu dans notre localité où il a travaillé comme charpentier pendant une dixaine d'années,—se rendit à Abbeville, en compagnie d'un certain J. B. McDermott, dans le but de voter. Il est bon de dire que depuis deux ans ces deux individus vivaient ensemble dans la même maison et paraissaient être grands amis. Cependant après avoir voté, ils rentrèrent ensemble et se prirent de querelle ; une rixe s'en suivit, McDermott déchargea à bout portant son fusil sur Adams, le tuant instantanément. McDermott envoya lui-même, prévenir le juge-de-paix le plus voisin ; et, à la suite de l'enquête, ce fonctionnaire ne crut pas devoir ordonner son arrestation. Comme ils étaient seuls, il est impossible d'obtenir d'autres détails."

Une grande dame ivre.—Une dame anglaise, possédant une riche fortune, vient d'être traduite devant un tribunal de police de Londres. Mistress Sarah Crilton est accusée d'avoir été rencontrée ivre dans la rue où elle occasionnait un rassemblement considérable, et d'avoir battu l'officier de police qui cherchait à l'arrêter. Le constable Bennet dépose que, vers les neuf heures du soir, il aperçut dans Warwich Street, un phaéton autour duquel se pressait une foule nombreuse ; une dame était assise dans la voiture. En voyant le constable elle lui cria de dissiper la foule qui obstruait la rue, à quoi celui-ci répondit que le meilleur moyen était de fouetter les chevaux et de passer outre ; et là dessus il se mit en devoir de saisir les rênes ; mais la dame les lui retira des mains et lui cingla le visage d'un coup de fouet. Elle persista à tenir sa voiture arrêtée au milieu de la rue et à apostropher grossièrement la foule, qui, de son côté, la couvrait de huées. Il fallut que d'autres constables vinssent mettre fin à cette scène indécente. Les témoins affirment que la dame était dans un état d'ivresse bien prononcé.

Le juge la condamne à une amende de 40 shellings, qu'elle paie immédiatement, et elle sort le front levé.

☞ Dernièrement, à une distribution de prix, dans un village allemand, le mot suivant a été dit par une petite fille de sept ans, dont les parents avaient été forcés de quitter un appartement faute de pouvoir payer le loyer :

—Savez-vous l'Histoire Sainte, mon enfant? demanda le recteur.

—Oui, monsieur.

—Connaissez-vous l'Histoire de la Création ?

—Je sais que Dieu a tout fait.

—Pourquoi Adam et Eve ont-ils été chassés du Paradis ! Quel fut leur péché ?

L'enfant hésita un instant ; puis en regardant fixément l'examinateur, elle dit :

— Probablement on les a chassés parce qu'ils n'ont pas pu payer leur loyer.

ELECTION DE LA LOUISIANE.

Paroisses.	Buchanan.	Fillmore.
Plaquemines,	46	000
St. Bernard,	1	000
Orléans,	—	3426
Jefferson,	48	796
St. Charles,	104	67
St. Jean-Baptiste,	21	00
St. Jacques,	214	00
Ascension,	—	214
Assomption,	870	00
Lafourche,	400	00
Terrebonne,	—	14
Ste. Marie,	—	75
St. Martin,	—	118
Avoyelles,	160	00
Catahoula,	000	000
Carroll,	278	00
Madison,	—	21
Tensas,	65	00
Concordia,	00	00
St. Tammany,	—	70
Ste. Hélène,	—	36
Livingston,	225	00
Washington,	175	00
Est Féliciana,	118	00
Ouest Féliciana,	93	00
Pointe Coupée,	218	00
Est Baton Rouge,	52	00
Ouest Baton Rouge,	—	53
Iberville,	250	00
Vermillon,	000	00
Lafayette,	325	00
Calcasieu,	271	00
St. Landry,	296	00
Rapides,	178	00
Sabine,	00	00
Natchitoches,	00	00
Winn,	00	00
De Soto,	00	00
Caddo,	00	00
Bossier,	00	00
Claiborne,	00	00
Bienville,	00	00
Jackson,	00	00
Union,	00	00
Morehouse,	00	00
Ouachita,	00	00
Caldwell,	00	00
Franklin,	00	00

FEMMES CREOLES.

Voici le portrait que fait des créoles louisianaises, M. Oscar Commettant dans ses souvenirs de voyage, publiés par la *Presse* :

Les femmes créoles ont une beauté et une grâce toutes particulières. Avec une peau de lis, des yeux noirs hardiment dessinés et voluptueusement ombragés de cils longs et épais, une chevelure abondante, des pieds à tenir dans la main, une taille élégante et souple, des dents de king-charles, une bouche un peu grande, mais intelligente et sensuelle, la créole est surtout charmante par ses gestes gracieux et nonchalants, par son organe doux et lent. Un fluide sympathique se dégage de la créole comme le parfum des fleurs. Elle est plus femme que les autres femmes, dans son corps, dans tous ses gestes et dans son esprit. Naturellement bonne pour tous, elle a pour ses enfants, entre toutes les mères, l'intelligence de l'amour maternel. Il y a de l'art dans sa nature si simplement douée.—Mais si elle peut tout devenir, elle ne veut rien apprendre. Sa paresse est au niveau de son intelligence. La créole mourrait de faim si d'autres ne prenaient soin de son existence. Elle ne connait aucun des soucis de la vie matérielle, et croit que pour vivre il suffit de naître. La Providence, qui donne la pâture aux petits oiseaux, ne saurait, dans son opinion, se montrer moins généreuse envers une belle et bonne fille comme elle, qui vaut tous les oiseaux du monde.

L'unique souci de la créole est, avec le soin de ses enfans, la conservation de sa peau. Rigoureusement enfermée dans ses appartemens, elle ne sort que le soir, quand la brise de mer vient rafraichir la terre brûlée par le soleil. Dans la journée, quand elle ne donne pas ses soins à ses enfans, elle se soigne elle-même. Vous la trouvez le plus souvent le visage, les mains et les bras enduits de *cold-cream*. Sous cette couche grasse, la peau se tient flexible et l'air ne la pénètre pas.

Les moins coquettes se saupoudrent le visage, la poitrine et les bras avec de la poudre de riz. Elles répètent cette opération plusieurs fois par jour. On les prendrait pour des Pierrots dans l'exercice de leurs fonctions. Une créole privée de poudre de riz serait la plus malheureuse des femmes. Rien n'est plus nécessaire aux femmes en général que le superflu ; et pour les Américaines du Sud, la poudre de riz est un superflu de première nécessité.

Quand la créole doit sortir de chez elle, elle passe légèrement sur les parties de son corps saupoudrées, une fine étoffe de batiste. Cette batiste enlève le plus gros de la poudre, mais il en reste assez dans les interstices de la peau pour prévenir la transpiration et donner au teint cette couleur mate particulière aux violonistes sans talent, aux poëtes inconnus et aux femmes passionnées.

Dans des corps de sultane, les créoles ont des cœurs de sœurs de charité. Tout le Sud, on le sait, est une contrée malsaine. On appelle la Nouvelle-Orléans le tombeau de l'Amérique. Au moment des grandes chaleurs, ce pays est désolé par la fièvre jaune. Le dévouement des créoles à soulager les souffrances des malheureux malades est au niveau de tout éloge. Les femmes dites de couleur surtout méritent cet égard la reconnaissance des amis de l'humanité. Tout est désintéressé chez ces natures dévouées, qui font le bien pour le seul bonheur de le faire. Les étrangers trouvent en elles les soins d'une mère et les consolations d'un ange. On ne veut pas mourir alors pour les pouvoir aimer.

Si les femmes savaient toute l'influence qu'elles ont sur les hommes, elles seraient trop orgueilleuses et ne prendraient pas tant de peine à déguiser les qualités. Très heureusement pour eux, elles s'amoindrissent souvent en voulant se rehausser. Elles ont horreur du vrai, et mettent de la crinoline à leur esprit et à leur cœur aussi bien qu'à leurs ajustemens, ce qui nous sauve quelquefois.

SOUVENIRS D'UN CHASSEUR.

Il y a onze ans, c'était en 1845, un Anglais, M. Baxter, amateur passionné de la chasse, séduit par les récits de quelques voyageurs qui représentaient l'île de Ceylan comme abondamment peuplée de sangliers, de cerfs et d'éléphans, sans compter les léopards et les crocodiles, s'embarquait pour cette terre promise du *sportsman*, afin de s'y livrer, pendant une année entière à son plaisir favori.

Comme nous entrons ici dans la saison de la chasse, la reproduction de quelques souvenirs du Nemrod britannique ne manquera ni d'intérêt ni d'apropos :

La Chasse à Ceylan.

Le voyageur qui parcourt pour la première fois le territoire de Ceylan s'étonne de ne point apercevoir le gibier. D'après ce que les livres lui avaient appris, il s'attendait à rencontrer, pour ainsi dire à chaque pas, quelque animal sauvage, tandis qu'en réalité on peut faire cent milles dans ce pays sans même voir un seul oiseau.

Ce fait provient de l'énorme disproportion qui existe entre les espaces vides et les forêts ou les jungles. L'instinct de tous les animaux sauvages est d'aller chercher le couvert au lever du soleil ; c'est pourquoi l'on ne doit pas s'étonner de ne les point rencontrer pendant le jour. A ce motif s'en joint un autre. A moins que le voyageur ne soit particulièrement adonné aux habitudes de la chasse, son coup-d'œil n'est pas exercé, c'est-à-dire qu'il passe à côté du gibier sans l'apercevoir. La couleur des animaux, d'après une loi invariable de la nature, affecte toujours les teintes générales du pays où l'homme les rencontre, et ils sont par là très-difficiles à distinguer.

Je paraîtrai peu croyable, sans doute, quand j'affirmerai qu'il est souvent difficile d'apercevoir un éléphant. Une assertion semblable manquerait de fondement, sans doute, si l'éléphant était rencontré sur la blanche surface d'une plaine couverte de neige ou bien sur le tapis verdoyant d'une prairie, où la différence de couleur frapperait immédiatement le regard ; mais dans un jungle épais, la teinte sombre de la peau du colosse se confond tellement avec la couleur des vieilles branches et des feuilles desséchées, ses jambes grosses et rondes ressemblent tellement aux troncs des arbres, que vous ne le distinguez pas, même quand le chasseur vous le montre. Il m'est arrivé de tirer sur un éléphant à huit pas de distance, avant que l'ami placé à côté de moi eût découvert pourquoi j'avais ajusté.

La promptitude du coup d'œil est une des qualités les plus indispensables au chasseur qui, lorsqu'il la possède, en tire ordinairement vanité. Rien d'ailleurs ne perfectionne les sens autant qu'un exercice journalier, tel que celui qui résulte de la chasse, et surtout de la chasse aux animaux dangereux. L'œil et l'oreille acquièrent une sensibilité analogue à la force que le système musculaire trouve dans un perpétuel exercice du corps. Non seulement le chasseur découvre immédiatement le gibier, mais tout ce qui diffère si légèrement que ce soit l'aspect ordinaire des objets environnants ; l'agitation particulière d'une branche quand toutes les autres sont uniformément affectées par la brise, le redressement subtil des oreilles d'un daim au-dessus des hautes herbes, le léger bruissement de l'animal qui se glisse dans les buissons, le moindre mouvement, le moindre son, frappent immédiatement son attention.

C'est vraiment un plaisir inexprimable que celui de se sentir en possession de toutes ses faculté physiques et morales, avec une bonne carabine dans les mains et derrière soi un serviteur sûr portant une arme de rechange. On parcourt avec assurance un beau pays, cherchant le gibier, quel qu'il puisse être. On ressent, si cette expression m'est permise, une excitation calme, que la chasse dans une contrée encore sauvage peut seule procurer. Jamais l'homme n'apprend à se connaître aussi bien que lorsqu'il doit compter uniquement sur lui-même. Sûr de la promptitude de votre coup d'œil et de la justesse de votre arme, vous marchez en silence à travers les clairières, choisissant toujours le sol le plus uni, évitant avec soin les cailloux roulants et tous les autres obstacles dont la rencontre pourrait trahir votre marche, tantôt interrogeant du regard l'épais fourré des jungles, tantôt fixant les yeux sur la plaine lointaine. Vous explorez le moindre creux, le recoin le plus écarté. Une branche fraîchement rompue, une tige d'arbre récemment écorchée, un gazon nouvellement foulé, une flaque d'eau dont l'agitation est encore sensible, chaque accident en un mot, jusqu'au cri d'alarme du petit oiseau, est observé par vous ; car le chasseur expérimenté ne saurait négliger aucun indice . . . . .

Chasse à l'Eléphant.

Quoique énorme encore, le nombre des éléphants à Ceylan, est considérablement réduit depuis vingt ans. Jadis leurs troupes errantes couvraient tout le pays, à tel point qu'un certain tireur habile en tua *cent quatre* en trois jours. Jusqu'alors, ils avaient vécu dans une quiétude absolue et on pouvait aisément les approcher. Un vieux chasseur indigène m'a raconté qu'il avait vu les éléphants tranquilles au milieu des coups de feu, essayer de relever leurs camarades tombés à côté d'eux. C'était dans le temps où l'on commençait à peine à se servir du fusil, dont l'usage était resté inconnu dans l'intérieur de l'île. Depuis cette époque, la destruction n'a pas discontinué. Chaque année voit s'accroître le nombre des fusils possédés par les naturels, et par conséquent, le nombre des animaux tués. Désormais il est bien peu de troupeaux d'éléphants sur lesquels le chasseur européen ou indigène n'ait pas exercé son adresse : aussi est-il fréquent aujourd'hui de trouver sur les éléphants abattus les traces de blessures anciennes. De là, chez ceux qui survivent, une vigilance extrême. Ils sont toujours sur le *qui vive*, et le bruit d'un fusil les fait fuir aussitôt dans les jungles les plus épais . . . . . Heureusement, les fusils des naturels sont tellement défectueux qu'on ne saurait s'en servir avec quelque précision à plus de dix ou quinze pas.

Ici, M. Baxter, se livrant à une longue et savante discussion sur les armes de chasse, arrive à cette conclusion, que, pour abattre l'éléphant d'un seul coup, il faut absolument que la balle atteigne le cerveau. Or, selon lui, ce résultat, fort difficile dans la plupart des positions prises par la tête de l'animal, ne peut être obtenu d'une manière sûre qu'en se servant d'une carabine de gros calibre, fortement chargée, que le chasseur fait porter derrière lui par des hommes particulièrement affectés à ce service. Pour mieux prouver la justesse de sa théorie, il raconte ce qui suit :

"J'avais chassé assez malheureusement durant tout le jour avec un ami, essayant vainement de rejoindre un grand éléphant mâle dont nous avoins rencontré la trace . . . . Le soir, au moment de notre souper, nous entendîmes des cris d'éléphants qui semblaient venir de la rivière Yallé, sur les bords de laquelle nous avions planté notre tente, parmi les beaux arbres de la forêt. Ces cris se prolongèrent pendant une heure : ils semblaient se répondre d'une rive à l'autre. Conjecturant que l'éléphant que nous avions suivi répondait à des appels qui lui étaient adressés par des femelles sur l'autre bord, nous nous couchâmes avec l'intention de nous lever le lendemain à la pointe du jour et de nous mettre immédiatement en chasse, en nous faisant suivre par les deux hommes qui portaient mes quatre carabines.

"Aux premières lueurs de l'aurore nous étions prêts et complètement habillés ; notre tasse de chocolat était prise et nos armes étaient chargées. Quoique le ciel commençât à s'éclairer, la forêt était encore plongée dans l'obscurité. Ce lieu est l'un des plus beaux qu'on puisse imaginer. La rivière, large d'environ quatre-vingt-dix pas, coule lentement sous le noir ombrage des arbres gigantesques qui en garnissent les bords. Le calme de ses eaux n'est troublé que par les sauts capricieux de quelque poisson qui, de temps à autre, vient montrer à la lumière son écaille argentée. De petites clairières recouvertes d'une herbe haute et épaisse rompent l'uniformité du bois. Parfois le lit sablonneux de quelque torrent desséché qui, au temps des pluies, s'est déchargé dans le fleuve, interrompt le sentier et force le chasseur à un détour. Çà et là, des buissons opposent à la marche des obstacles d'une autre nature. En général, cependant, la forêt, composée d'arbres immenses sous lesquels les jeunes poussent, sont rares, livre un passage facile, sans cesser d'offrir le plus magnifique aspect. Cette futaie forme sur les deux rives une longue lisière de plusieurs centaines de pas de largeur. Au-delà, de part et d'autre, commence un jungle bas et fourré que les animaux sauvages quittent au commencement de la nuit pour gagner la rivière, où ils vont boire et se baigner. Au point du jour, ils retournent au jungle par le même chemin. C'était à ce moment que nous espérions surprendre notre éléphant de la veille.

"Nous commençâmes donc à explorer le bord de la rivière, cherchant attentivement à reconnaître dans le sable des empreintes propres à nous guider. Nous avions marché pendant un mille sans rien découvrir, quand j'entendis quelque bruit dans le feuillage devant moi. En levant les yeux, j'entrevis des singes qui se jouaient. Je continuai donc à m'avancer, et j'avais à peine dépassé les singes, quand tout à coup les secousses violentes qui ébranlaient un jeune arbre placé un peu plus loin vinrent frapper mon regard. Les buissons étaient épais en cet endroit, et en tournant le tronc énorme d'un des géans de la forêt, je me trouvai presque sous la tête d'un grand éléphant mâle occupé à peler un jeune arbre avec sa trompe, aussi haut qu'il pouvait l'élever. Sa tête était naturellement rejetée en arrière. Je vis aussitôt que le seul moyen d'atteindre le cerveau était de le viser à travers la mâchoire supérieure, et comme je n'avais pas un moment à perdre pour n'être pas découvert, je fis feu sans hésiter. L'animal tomba roide mort avec l'amorce fumant dans la blessure . . . . Eh bien ! dans la position où j'étais, la balle d'un fusil de calibre ordinaire n'aurait jamais pu traverser l'épaisse mâchoire d'un éléphant.

(*La fin au prochain numéro.*)

SCIENCE MEDICALE.

Fonction de l'estomac chez l'homme.

Il y a environ 27 ans, à Michelemachinac, situé à 313 milles au Nord du Détroit, Etats-Unis, un jeune Canadien, nommé Alexis St. Martin, âgé de 18 ans, d'une bonne constitution et d'une santé robuste, reçut presqu'à bout portant la charge entière d'un fusil de munition, composée de gros plomb à lièvre. Les projectiles pénétrèrent obliquement dans le dos. Le plomb emporta une portion de muscles et de tégumens, grande à peu près comme la main, fractura et détacha la moitié inférieure de la sixième côte, brisa la cinquième, lacéra la partie inférieure du lobe gauche des poumons, ainsi que le diaphragme, et perça l'estomac d'outre en outre.

Passant sous silence la dangereuse maladie qui suivit cette blessure, son traitement et sa guérison due au talent du docteur Beaumont, nous ne nous attacherons qu'aux expériences auxquelles ce savant practicien se livra pour constater l'existence de phénomènes anatomiques, encore inconnus, ou du moins sur lesquels la science ne possédait que de vagues notions.

Un an après l'accident, les parties attaquées étaient toutes dans un état parfait de guérison, sauf la perforation de l'estomac, dont la circonférence était de deux pouces et demi. Pendant plusieurs mois, l'application constante d'un bandage fut nécessaire pour retenir les aliments dans ce viscère ; mais au commencement de l'hiver, on put apercevoir la tunique de l'estomac formant un petit pli ou espèce de doublure, qui, s'augmentant peu à peu, finit par masquer entièrement l'ouverture. Cette membrane mobile, assez semblable à l'âme d'un soufflet, agissait de manière à empêcher la sortie des matières mais, poussée au dehors, elle cédait facilement à la pression du doigt.

C'est à la faveur de cet orifice accidentel que le docteur put faire, pendant plus de deux ans, une foule d'observations curieuses sur les fonctions de l'organe si important de la digestion, et particulièrement sur le suc gastrique. Quelques-unes de ces expériences méritent d'être citées.

La liqueur gastrique, selon la plupart des physiologistes, est l'agent principal de la réduction des aliments à cet état de liquidité indispensable à leur absorption par le sang, et le seul moyen par lequel ils profitent à l'entretien du système. Cependant, d'autres physiologistes ont attribué cette faculté de dissolution à la salive sécrétée par les glandes de la bouche et du gosier : mais l'opinion se prononçait généralement en faveur de la liqueur gastrique. Les expériences dont nous nous occupons, ont, à peu de chose près, résolu la question. En effet, il a été reconnu que la nourriture, convenablement divisée, injectée dans l'estomac de St. Martin par l'orifice latéral, était élaborée et dissoute presque aussi parfaitement que si elle eut été mâchée, mêlée à la salive et avalée.

De nombreux exemples avaient prouvé que toute substance, comestible ou non, mise en contacte avec les parois de l'estomac, était apte à provoquer la liqueur gastrique. D'après cette donnée, le docteur ayant introduit dans le viscère du sujet le bout d'un thermomètre, obtint une once de ce fluide après un jeûne de dix-sept heures. Renfermé aussitôt avec un morceau de bœuf salé, nouvellement bouilli, dans une fiole hermétiquement bouchée, il fut ensuite plongé dans une eau portée à la température de cent degrés Farenheit, chaleur exacte de l'estomac au moment de la secrétion de la liqueur. Au bout de 50 minutes, le liquide prit une teinte trouble et foncée : mais neuf heures s'écoulèrent avant que la dissolution de la viande fut complète. Un morceau de même poids et de même volume, attaché à une ficelle, fut descendu dans l'estomac au même instant que l'autre morceau avait été placé dans la fiole, et l'on trouva que la digestion de l'estomac avait eu lieu en une heure et demie. Cette différence de sept heures et demie entre les deux digestions, l'une artificielle et l'autre naturelle, est un argument en faveur de ceux qui attribuent quelque influence à la salive dans la digestion ordinaire.

Une autre expérience du docteur Beaumont prouva, qu'une certaine quantité de liqueur gastrique ne pouvait digérer qu'une quantité relative de nourriture ; c'est ainsi que, quand on prend plus d'aliment que l'estomac ne sécrète de liqueur gastrique, il y a nécessairement désordre dans l'organe. De là les indigestions. On a cherché les rapports existant entre la liqueur et son action sur la nourriture, et l'on a reconnu qu'il faut douze drachmes de liqueur pour digérer six drachmes et demi de bœuf.

Pour se rendre compte de l'effet produit par la haute température de l'estomac sur l'activité de la digestion, le docteur se procura deux onces de liqueur gastrique, et en fit deux parts ; il en plaça une avec un morceau de bœuf mâché, dans un bain porté à la température de 90 degrés centigrades, et laissa l'autre, contenant un second morceau, à l'air libre et à la température de 30 degrés centigrades. Un troisième morceau de bœuf fut aussi placé à l'air libre dans une once d'eau de rivière. Au bout de vingt-quatre heures on examina les résultats, et l'on trouva le morceau soumis à la haute température totalement dissous, tandis que celui plongé dans la liqueur froide en était fort peu affectée, et offrait à peine une différence avec le morceau baigné par l'eau pure. GAZZO, D. M. P.

Lafourche, 27 juillet, 1856.

HEROISME D'UNE MERE.

On lit dans le *Semeur Canadien* du 24 octobre dernier le récit mélancolique suivant :

Le plus grand héroïsme dont nous ayons été les témoins dans cette catastrophe, (celle de la perte du steamer Niagara) eut pour actrice une mère dans les efforts qu'elle tenta pour sauver les jours de ses huit enfants, dont l'aîné n'était âgé que de quatorze ans, et le plus jeune d'un an. Elle fut repêchée par le *Traveller* au moment où elle était déjà insensible et presque morte. Elle fut à grand' peine rappelée à la vie et conduite à Chicago. Elle ne savait alors si quelqu'un de ses enfants avait pu se sauver, mais elle apprit que trois d'entre eux avaient été déposés sur le rivage dans l'unique chaloupe que l'on avait détachée du vapeur en flammes. Elle et son mari sont au Merchant's Hotel.

Ces parents affligés se nomment M. et Mme Hamilton Chalmers, du comté de Gloucester (N. B). A force d'industrie et d'épargnes, ils avaient amassé quelques centaines de piastres et ils étaient en route pour le Minesota, où ils se proposaient de vivre en achetant une terre. Ils perdirent dans le sinistre tout ce qu'ils possédaient à l'exception de quelques shellings restés sur eux. Mais, disent-ils, ce n'est pas ce qui les occupe ; s'ils avaient encore leurs enfants, ils pourraient de bon cœur recommencer leur carrière.

Mme Chalmers dit que lors de l'irruption des flammes à bord du vapeur incendié, elle était en dehors de la chambre d'entrepont, avec son mari et leurs enfants. Elle vit abaisser la chaloupe, et, dedans, une femme de sa connaissance ; elle pensa que si cette embarcation atteignait le rivage, sans qu'elle-même le put, cette femme tiendrait à ses enfants lieu de mère. Elle commença donc à pousser dans la chaloupe les plus petits, dans l'intention de se charger elle-même du plus jeune de tous, attendu qu'il lui serait plus facile de le maintenir sur l'eau que les autres. Elle avait jeté deux de ses enfants dans la chaloupe lorsqu'elle s'éloigna. Elle en tenait un autre pour le lancer à son tour, mais il était trop tard à raison de sa corpulence. Elle prit donc le plus petit des enfants dans la pensée qu'elle aurait assez de force pour lui faire atteindre l'embarcation. Elle ne le put toutefois, et l'enfant tomba à un pied de la chaloupe. Elle supplia avec larmes la femme qui s'y trouvait de le sauver, et eut la satisfaction de la voir se pencher sur l'eau, saisir l'enfant et l'attirer à elle.

Alors, elle s'occupa des cinq enfants qui restaient autour d'elle. Elle poussa à l'eau le plus âgé, qui avait douze ans, en lui recommandant de nager vers la petite embarcation et de s'y accrocher si on ne voulait lui donner place en dedans. Elle croit qu'il a pu s'y embarquer mais n'en est pas certaine. Elle mit alors à l'eau sa fille la plus âgée qui avait 14 ans, avec l'espoir qu'elle pourrait flotter sur quelque épave. Elle a appris, depuis son arrivée à Chicago, qu'une jeune fille de cet âge avait été sauvée, et pense que ce peut être celle-là. Il lui restait encore trois petits enfants. Son mari se laissa cheoir dans l'eau, et elle fit arriver jusqu'à lui deux des enfants; il les plaça sur une des chaloupes submergées auprès du vapeur. Elle-même ensuite descendit au moyen d'une corde. Comme elle touchait aux vagues, elle s'aperçut que les deux enfants venaient d'être balayés par elles. Elle parvint à les ressaisir tous deux d'une main et à les retenir, tandis que de l'autre elle tenait la corde, et garda cette position au milieu des scènes dramatiques qui se passaient autour d'elle.

Enfin la corde protectrice atteinte par les flammes vint à se rompre, et la malheureuse femme descendit par son propre poids avec d'autres personnes qui s'y étaient suspendues avec elle dans le terrible élément. Quand elle revint à flottaison, un de ses enfants était disparu. Elle s'efforça de la main qui restait libre d'atteindre un morceau de bois et de s'y rattacher avec l'enfant que son autre bras soutenait.

Elle chercha alors du regard l'enfant qu'elle avait perdu, mais bien que plusieurs têtes flottassent au-dessus de l'eau, et que dans le nombre il y eut des enfants, tous étaient tellement défigurés par la cendre et l'huile répandues de toutes parts, qu'elle ne put distinguer leurs traits, et chacun d'eux disparut l'un après l'autre, sans qu'elle fut à même de reconnaître celui qu'elle cherchait à découvrir. Elle tourna alors toute son attention du côté de l'enfant qu'elle tenait dans ses bras, et elle est sûre qu'elle serait venue à bout de le sauver, mais un homme —elle croit que c'était un vieillard—la força de lâcher la pièce de bois qui la soutenait. Elle réussit à s'en emparer de nouveau, et sa main fut encore saisie et détournée par le même individu. Elle plongea alors et descendit de plus en plus sous les vagues, elle fit un nouvel effort et remonta enfin à la surface, mais son dernier enfant n'était plus avec elle bien que, jusqu'au moment de sa réapparition sur l'eau, elle crut le porter encore dans ses bras.

Elle était maintenant sur l'eau seule et sans appui. Elle avait été entraînée à quelque distance du vapeur ; mais elle aperçut dans l'embarcation submergée son mari qui soutenait l'un des enfants. Cette vue lui redonna courage. Hélas ! elle ignorait en ce moment que le pauvre petit était sans vie dans les bras de son père, mais il en était ainsi. Au même instant, une planche vint la heurter à la poitrine, elle l'étreignit de ses deux bras et essaya de la diriger vers son mari, mais elle ne pouvait manœuvrer convenablement. Elle sentit ses forces défaillir. Elle se trouvait complètement isolée ; elle voyait venir le *Traveller*, mais il était encore fort loin. Sachant qu'elle ne pourrait lutter jusqu'à ce qu'il fut à portée de la secourir, elle se ressouvint d'avoir entendu dire que les personnes qui se noient tiennent leurs dents serrées. Elle saisit le bas de ses vêtements et, les ramenant autour de la planche, les prit entre ses dents de manière à la rapprocher de sa poitrine. Elle se vit par ce moyen en état de se soutenir et elle attendit avec calme le dénouement. Là s'arrêtent ses souvenirs. Elle fut ensuite repêchée par le *Traveller* et, dès qu'elle fut revenue à elle, eut le bonheur de retrouver son mari à ses côtés. Mais ses enfants, où étaient-ils ?

La présence d'esprit et l'héroïsme que cette femme a déployés en cette occasion, sont certainement remarquables. Elle nous a raconté ces faits sans avoir l'air de comprendre que ce fut autre chose que ce que l'on fait communément, mais ayant l'idée d'avoir pu faire davantage pour ses enfants. Elle ne versait pas de larmes ; sa douleur n'était pas de celles que les larmes ne peuvent soulager; mais quatre de ses enfants vont lui être rendus, et quand ils se jetteront ce matin dans ses bras, ses yeux verseront des pleurs ou son cœur sera brisé.

RELATIVEMENT A VOTRE FEMME.

Ne plaisantez pas avec votre femme sur un sujet sur lequel il y a à craindre de blesser ses sentiments.— Souvenez-vous qu'elle amasse chaque mot que vous prononcez, quoique vous puissiez vous-même l'oublier pour jamais.

Ne parlez pas de quelque vertu de la femme d'un autre homme pour rappeler un défaut à la vôtre.

Ne reprochez pas à votre femme un défaut personnel. Pensez qu'elle a de la sensibilité et que vous lui infligez une blessure qui aura de la peine à guérir.

Ne traitez pas votre femme avec indifférence en compagnie. Cela touche son orgueil—et elle ne vous en respectera pas plus ou ne vous en aimera pas plus pour cela.

Ne reprenez pas votre femme en présence d'un tiers. Le sentiment de votre manque d'égards pour elle l'empêchera de reconnaitre sa faute.

Ne vantez pas devant votre femme la beauté et les perfections d'autres femmes.

N'invitez pas trop souvent vos amis à aller faire un tour à la promenade avec vous, en laissant votre femme au logis, parce qu'elle pourrait soupçonner que vous préférez la compagnie des autres à la sienne.

Si vous voulez trouver votre logis agréable et votre femme aimable, passez vos soirées sous votre toit.

Ne soyez pas rébarbatif et silencieux dans votre propre maison, et remarquable par votre amabilité partout ailleurs.

Souvenez-vous que votre femme a autant besoin que vous de récréation, et dévouez une portion au moins de vos heures de loisir à une société qui lui soit agréable et à des amusements auxquels elle puisse prendre part. En agissant ainsi, vous vous assurez ses sourires et vous augmenterez son affection pour vous.

Cour Speciale.

Le public est informé qu'une session extraordinaire de la Cour de District du 15me District Judiciaire, commencera à la Maison de Cour de cette Paroisse, en la ville des Opelousas, sous la présidence de l'Hon. Albert Voorhies, le troisieme Lundi de Décembre prochain, 1856, étant le 15me jour dudit mois. L. LASTRAPES,
Greffier de la Cour du 15me District.
Opelousas 15 Novembre 1856.

BAL PUBLIC.

Le soussigné donnera un grand bal public à l'Hôtel de l'Aigle, à Washington, dans la soirée du Jeudi 20 Novembre, sous la direction des messieurs suivants:

J. B. A. Fontenot,	J. M Anderson,
A. B. Andrus,	Omer Poiret
M. Kennison,	John McCormick.
F. Bowling,	U. Prudhomme.

W. IRELAND, Propriétaire.
Washington 15 Nov. 1856.

ASSOCIATION.

Les soussignés ont formé une association sous la raison de A. Rousset & Co, à partir du 1er Octobre dernier, pour un Magasin de Quincaillerie et de Variétés en général.
ALF. ROUSSET.
CHS. A. GENIN.
Nouvelle-Orléans, 15 Novembre, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Hébert, gouverneur, vs. Harrison Rogers et autres. —Cour de District.—Paroisse St. Landry.—Nos. 7033, 7034, 7035.

Joseph D. Richard vs. Raphael Richard.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—No. 7473.

Raphael Richard Jr. vs. Raphael Richard Sr..—Cour de Distrsct.— Paroisse St. Landry.— No. 7474.

Pierre Richard vs. Raphael Richard.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—No. 7826.

En vertu de quatre writs de fi. fa. lancés dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry et à moi adressé, il sera offert en vente publique, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 6 Décembre prochain, 1856, à douze mois de crédit, étant la seconde et dernière criée. Les acquéreurs fournissant leurs billets avec sécurités et portant intérêt conformément aux jugements, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Raphael Richard aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire les dits writs, à savoir:

Un Nègre nommé VICTORIN, âgé d'environ 70 ans.

Un Morceau de Terre, situé près du Grand Coteau, en cette Paroisse, contenant environ 76 arpents, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, étant la résidence du Défendeur, borné au Nord par Charles Smith et McPherson, au Sud par la Vve Augustin Boudreau, à l'Est par la Vve Augustin Bourque, et à l'Ouest par McPherson.

Un autre Morceau de Terre Boisée, situé dans le quartier susdit, contenant 10 arpents, plus ou moins, borné au Nord par McPherson, à l'Est par le même, au Sud par Joseph Richard, à l'Ouest par Léger et autres.

Une Marque à marquer les animaux, figurée à peu près ainsi ЯR.

Une part dans la récolte de coton.

L. V. CHACHERE, Shérif.
Bureau du Shérif, St-Landry, 15 Novembre, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Garthwaite & Darcy, vs. Aaron J. King } Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 7755.

En vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 6 Décembre prochain, 1856, à douze mois de crédit, étant la seconde et dernière criée. L'acquéreur fournissant son billet avec sécurité et portant intérêt à raison de huit pour cent, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Aaron J. King à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit writ, à savoir :

La Moitié Nord du Quart Sud-Est et le Quart Nord-Ouest du Quart Sud-Est de la Section No. Sept, dans le Township Quatre Sud de la Rangée No. Six Est, dans le District Sud-Ouest des terres de la Louisiane, contenant cent vingt acres et 27 100mes, étant le même morceau que couvre le Swamp Land Warrant No. 682, entré le 19 février, 1853, sous W. H. Granshand, Register.

L. V. CHACHERE, Shérif.
Bureau du Shérif, St. Landry, 15 Novembre, 1856.

VENTE PRIVEE.

Par V. A. Fournet, *Encanteur.*

Mme Alexis Mayer, de la Paroisse St. Martin, informe le public qu'elle fera vendre à l'encan les propriétés ci-après décrites, le

Mercredi, 3 Décembre prochain, 1856, sur son habitation :

UNE HABITATION,

située en cette Paroisse, quartier de la Grand Pointe, contenant 17 arpents et demi de face sur le Bayou Têche, sur 40 de profondeur, plus ou moins ; bornée au Nord par M. André Robin, au Sud et à l'Est par les terres de M. Joseph Castille, et à l'Ouest par le Bayou Têche.

VINGT-QUATRE BEAUX ESCLAVES,

des deux sexes, et d'âges divers.

Bœufs, Chevaux et Outils Aratoires, &c., &c.

Les Conditions seront annoncées le jour de la vente.

Les actes de vente seront passés par M. Ferjus Fuselier, notaire public, aux frais des acquéreurs.

St. Martinville, 15 Novembre, 1856.
Madame ALEXIS MAYER.

Théodose Chacheré,
Encanteur Public,
Dans et pour la Paroisse St. Landry.
☞Son bureau est au coin du Shérif.

NOUVEAU MAGASIN.

☞ *Bon Marché.* ☜

No. 80, Rue du Canal, No. 80.
Près de Chartres,
Nlle. Orleans.

Les soussignés ont ouvert à l'adresse ci-dessus un Magasin de *Quincaillerie Fine* d'étagères, et invitent l'attention des Marchands des *Opelousas* et des contrées avoisinantes leur immense assortiment d'articles suivants :

Coutellerie de table et Couteaux de poche, Ciseaux sur cartes et Ciseaux Rogers, Serrures, Cadenas, Cuillières et Fourchettes, célèbres Razoirs, Butcher et Elliot's Chandeliers, cuivre et ferblanc, Sucriers Ronds et Boites en ferblanc, Lampes, Moques, Assiettes en ferblanc, Moulins à Café, carrés et autres Tamis de 18—20 et 24, Ecardes à Coton de Whittemore n° 10, Pèles et Pincettes, Broquettes, Capsules G. D., Capsules anglaises (water proof), Poires à poudre, Cornes à poudre, Tourne-Vis, Cheminées pour fusils.

Aussi le plus grand assortiment de *Peignes, Parfumerie, Brosses, Papier, Plumes et Encre et Jouets d'Enfants.*

Nous recevons par tous les arrivages d'Europe des articles nouveaux, toujours difficiles de se procurer en ville et invitons les acheteurs qui désirent bien s'assortir, à venir examiner notre stock, qui est des plus variés et des plus frais, le tout venant d'être déballé il n'y a qu'un mois.

ALF. ROUSSET & CO.,
No. 80, rue du Canal.
Nouvelle-Orléans, 15 Novembre, 1856.—3m

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Zénon Broussard, vs. Alexandre C. Guidry & als., } Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 7403.

En vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 6 Décembre prochain, 1856, à douze mois de crédit, étant la seconde et dernière criée. Les acquéreurs fournissant leurs billets avec sécurités et portant intérêt à raison de huit pour cent, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Alexandre C. Guidry & als., aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire le dit writ, à savoir :

Un Nègre nommé EDMOND, âgé d'environ 26 ans.

Une Négresse nommée THERESA, âgée d'environ 10 ans.

JOSEPHINE, âgée de 25 ans, et son enfant, nommé NUMA.

SYLVESTRE, âgé d'environ 4 ans.

Un Morceau ou Lot de Terre, situé à Washington, Paroisse St. Landry, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont érigées, borné au Nord par Bubot Street, au Sud par Short Street, à l'Ouest par Bridge Street et à l'Ouest par Betsy, f. c. l.

L. V. CHACHERE, Shérif.
Bureau du Shérif, St-Landry, 15 Nov., 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Sarah Ann Leverick vs. Mark W. Harwell.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—No. 7626.

Valentine C. Clark, adm., vs. Mark W. Harwell. —Cour de District.—Paroisse St. Landry.— No. 7695.

En vertu de deux writs de fi. fa., lancés dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 6 Décembre prochain, 1856, à douze mois de crédit, étant la seconde et dernière criée. L'acquéreur fournissant son billet avec sécurité et portant intérêt à raison de huit pour cent, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Mark W. Harwell, à la propriété suivante, saisie pour satisfaire les dits writs, à savoir :

Un certain Morceau de Terre, situé à Bellevue, Paroisse St. Landry, mesurant environ deux cent quarante arpents, plus ou moins, borné au Nord par des terres de Edwin B. Scott, à l'Est par le Bayou Bourbeux, au Sud par l'habitation sucrière du défendeur et à l'Ouest par des terres appartenant à George Miller. L. V. CHACHERE, Shérif.
Bureau du Shérif, St-Landry, 15 Nov., 1856.

INSTITUTION STE. MARIE,

Washington, Lne.

Cette Institution, sous la surveillance de Mme. Whitney, Principale, et de C. F. V. Haskell, Vice-Principal, sera ouverte pour la réception des élèves le troisième Lundi d'Octobre, 1856. Les cours d'instruction comprendront *la Diction, l'Elocution, l'Arithmétique, la Grammaire, la Géographie Ancienne et Moderne, l'Histoire, la Botanie, l'Astronomie, les hautes Mathématiques, la Géologie, la Minéralogie, la Mythologie Ancienne, la Chimie Organique, la Physiologie, la Puissance Intellectuelle, la Logique, la Poésie Anglaise et la Littérature.* L'instruction sera également donnée dans *les Langues* et les *Beaux Arts.*

L'année Scholastique sera divisée en deux sessions de vingt semaines chaque.

Cours d'Anglais, par session,	$ 25 00
Pension, par mois,	12 00

Frais d'entrée, $3; contingent, $1. Les Langues, la Musique, la Peinture à l'Huile, le Dessein au Crayon Linéaire, et les autres effets nécessaire seront fourni aux prix ordinaires. Pour l'usage de la Musique et des Patrons, $2 chaque. Pour l'usage des Instruments de Musique, $5.

L'Institution, à part la pension, fournit les bois de lits et les matelats. Les pensionnaires devront se prémunir de tous les autres effets. Et dans un but d'économie dans les vêtements, il est à désirer que les jeunes Demoiselles voudront bien se conformer à un uniforme adopté, quand les circonstances pourront l'admettre.

Le système d'éducation ne sera en rien sectionnel mais au contraire, strictement systématique et intellectuel. L'organisation de tous les départements sera basée sur un principe le plus sûr d'atteindre un succès complet. Les meilleurs professeurs seront toujours employés dans les diverses branches de l'éducation.

Les parens ou tuteurs des élèves qui nous seront confiés, sont priés de vouloir bien nous faire savoir quelle église ils désirent que leurs enfants fréquentent.

La principale de cette institution fera tous ses efforts pour en faire une école d'une haute réputation littéraire où les élèves pourront terminer une bonne et solide éducation.

Les frais d'enseignement seront payables tous les six mois et d'avance. Aucun élève ne sera reçu pour moins d'une session. L'enseignement sera gratis pour les demoiselles appartenant à l'église régulière.

Se référer à :

Très Rév. Evêque T. F. Davis, Caroline du Sud; l'Evêque Green, Jackson, Miss.; Col. Z. Hooker, Gallatin, Miss.; C. Smith, M. D., Monticello, Mi.; J. W. Simpson, M. D., Laurence, Caroline du Sud; Hon. L. Orr, Washington, D. C.; Hon. W. S. Featherson, Houston, Mi.; J. H. & S. L. Willard, Troy Seminary, New York.

Washington, La., 18 Octobre, 1856.

AVIS.

Le soussigné vient d'arriver de la Nlle-Orléans avec un assortiment complet de Marchandises Sèches et autres, convenables pour familles, habitations ; Chaussures et Etoffes pour vêtements des esclaves, qu'il offre à vendre à bon marché, à ses anciennes pratiques et au public en général.

C. H. HOLLIER fils.
Opelousas, 7 Novembre, 1856.

JOEL H. SANDOZ, NOTAIRE PUBIC,

A déménagé son bureau à l'encoignure des rues Landry et Market, près du bureau du Greffier de la Cour de District.
Opelousas, 8 Novembre, 1856.